



## DROIT A L'IMAGE

Saison 2023/2024

De nombreuses activités et de manifestations organisées par le club ou la FFJDA peuvent être l'occasion de photographies ou de séquences vidéo destinées à la promotion de la discipline pratiquées pour illustrer les activités des licenciés du club.

Ces images ainsi captées pourront être intégrées sur tous supports de communication quels qu'ils soient et notamment : site internet du club, journaux, calendrier, brochures, etc.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

**En cas de refus, le licencié concerné se mettra en retrait lorsqu'il y aura des prises de vues.**

Nom du licencié : \_\_\_\_\_ Prénom du licencié : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Autorise <sup>(1)</sup>

N'autorise pas <sup>(1)</sup>

***Aizenay Judo Club à photographier ou à filmer puis à utiliser ces images.***

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du licencié**

<sup>(1)</sup> Cocher la case